

Liberté Égalité Fraternité

Vaccination maladies vectorielles Bulletin d'informations pour les vétérinaires sanitaires n°13 Date de publication : 17/07/2025

INFORMATIONS POUR LE PAIEMENT DES ACTES DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION FCO 3 ET MHE 2024

- La fonctionnalité de CalypsoVet permettant aux vétérinaires sanitaires de facturer à l'Etat les actes effectués dans le cadre de la campagne de vaccination FCO 3 et MHE de 2024 est opérationnelle.
- Cette facturation est l'étape qui suit l'étape de renseignement des informations de délivrance.
- Cette facturation repose donc sur les informations que vous transmettez, soit manuellement soit automatiquement via vos logiciels de facturation.
- CalypsoVet est capable de remonter des données transmises par vos logiciels de facturation, à condition que les éditeurs de ces logiciels effectuent le développement nécessaire. Certains éditeurs sont actuellement en phase de test, en lien avec les équipes de CalypsoVet. Nous vous invitons à contacter l'éditeur du logiciel que vous utilisez si vous souhaitez pouvoir bénéficier de cette fonctionnalité de remontée automatique des informations.
- Afin de ne pas retarder le paiement, si votre éditeur ne propose pas à court terme cette fonctionnalité, nous vous invitons à saisir manuellement les informations demandées pour la campagne 2024.
- Seules les interventions ayant le statut de facturation « Demande de paiement » peuvent être traitées par les agents de l'Etat en charge du paiement.
- Comment passer l'intervention en statut « Demande de paiement » ?
 - Allez dans le nouveau menu « Facturation »
 - o Cliquez sur « Facturation interventions de délivrance »
 - o Cliquez sur « Mes interventions de délivrance en demande de paiement »
 - Sélectionnez l'intervention de délivrance à mettre en paiement
 - Cliquez sur « Modifier le statut de facturation »
- Dans la liste déroulante, cliquez sur « Demande de paiement ».
- **ATTENTION** : Une fois le statut de facturation ainsi modifié, vous ne pouvez plus modifier ou supprimer l'intervention de délivrance.
- Une fois le statut passé en « Demande de paiement », les statuts suivants seront :
 - « En cours d'instruction »
 - « Validé DDPP »
 - o « A payer »

- o « Mis en paiement »
- Un tutoriel à destination des agents de l'Etat responsables d'effectuer le paiement est disponible dans la FAQ de CalypsoVet
- Un tutoriel à destination des vétérinaires pour la mise en paiement sera diffusé ultérieurement.
- Le process est donc maintenant complet pour que les actions réalisées par les vétérinaires dans le cadre des délivrances de vaccins FCO et MHE soient payées.

Pour toutes questions ou problèmes rencontrés, vous pouvez adresser un mail à calypsovetassistance@ordre.veterinaire.fr. Une personne de l'équipe CalypsoVet vous répondra ou prendra contact avec vous